

ENTREPRENDRE AU PAYS DES HERBIERS

Vous accompagner dans le montage de votre projet fait également partie des missions de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

LES AIDES VERSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Les prêts d'honneur d'Initiative Vendée Bocage, du réseau Initiative France :

- **Le prêt d'honneur création-reprise** : pour les créateurs ou repreneurs de TPE de moins de 2 ans, prêt à taux zéro de 2 000 à 15 000 € maximum, en complément d'un prêt bancaire et d'un apport personnel, remboursable sur 2 à 5 ans.
- **Le prêt d'honneur Initiative Remarquable** : pour les créateurs, repreneurs et entreprises en croissance de 0 à 5 ans et de moins de 10 ETP ayant un projet innovant, prêt à taux zéro d'un montant de 24 999 € maximum, obligatoirement cumulable avec un prêt Initiative Vendée Bocage et la prévision de création d'au moins un emploi.
- **Le prêt d'honneur Vendée 1^{er} recrutement** : pour les entreprises de 3 ans maximum, prêt à taux zéro (dans la limite de 6 000 €) pour aider au recrutement du premier salarié en CDI ou en contrat professionnel. Remboursement sur 3 ans maximum.
- **Le prêt d'honneur Croissance** : prêt d'honneur de 5 000 € à 20 000 € maximum pour les entreprises de 2 à 5 ans d'existence et de moins de 10 ETP, dans le cadre d'un développement d'entreprise et de la création d'au moins un emploi. Financement bancaire au minimum équivalent au prêt d'honneur sollicité.

Aide pour les travaux de vitrines, d'enseignes et d'accessibilité

Dans le cadre de sa politique habitat et économie, la Communauté de communes conseille et soutient financièrement les propriétaires et/ou les locataires dans **la réfection des façades et la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments commerciaux**.

Sont éligibles les commerces de centre-ville - dans la limite des panneaux d'agglomération - ayant des façades visibles de la voie publique.

L'aide est de 30% du montant des travaux, plafonnée à 2 400 € TTC, pour des travaux de ravalement de façades (enduit, peinture) ; de restitution des dispositions d'origine (encadrement modénature...) et d'accessibilité du commerce.

Programme d'aides à l'investissement des entreprises

La Communauté de communes soutient le développement de ses entreprises et joue son rôle d'effet de levier dans l'obtention de financements publics (Région, Europe, ...). L'aide à l'investissement peut être activée dans le cadre de cofinancements publics, dans la limite de 6% des aides publiques et un plafond de 10 000 € par projet.

Le projet d'investissement doit respecter les trois conditions suivantes :

- Le projet de l'entreprise doit être déterminant pour **permettre son développement sur le territoire**.
- L'aide de la Communauté de communes doit permettre la levée d'**au moins une autre aide publique**.
- Le projet de l'entreprise doit être **économe en énergie ou innovant et respectueux de l'environnement**.

LES FINANCEMENTS DISPONIBLES POUR VOS PROJETS

DISPOSITIF	STRUCTURE	CRÉATION	REPRISE	DÉVELOPPEMENT	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
PRÊTS D'HONNEUR (0%)						
Création - Reprise		■	■		TPE de moins de 2 ans	15 000€ maximum
Transmission - Reprise			■		TPE/PME jusqu'à 6 mois après la reprise	40 000€ maximum
Croissance	Initiative Vendée Bocage - IVB			■	TPE de 2 à 5 ans de moins de 10 ETP et prévision de création au moins 1 emploi	20 000€ maximum
Vendée 1^{er} recrutement					Entreprise de 3 ans maximum	6 000€ maximum
Initiative Remarquable		■	■	■	TPE de 0 à 5 ans de moins de 10 ETP et prévision de création au moins 1 emploi	24 999€ maximum
Pays de la Loire Parcours entrepreneurs (ancien NACRE)	Région Pays de la Loire	■			Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi bancarisés ou non. Inscription avant immatriculation.	8 000€ maximum
Vendée Croissance	CCI			■	Entreprise créée depuis au moins 1 an	20 000 à 70 000€, sans intérêt, sans garantie et remboursable sur 5 ans.
Prêt d'honneur	ADIE	■	■	■	Microentreprises	4 000€ sans intérêt
GARANTIES						
Fonds de garantie Artisanat et Commerce	Région Pays de la Loire/SIAGI et la SOCAMA		■	■	Entreprises artisanales et commerces de proximité de moins de 50 salariés	35% d'un montant maximal d'encours de crédit de 150 000€
Garantie Égalité Femme	FONDES	■	■	■	Entreprise de 3 ans maximum, demandeuses d'emploi ou en situation de précarité	jusqu'à 80 % dans la limite de 50 000€ pendant 7 ans
Garantie Emploi		■	■	■	Entreprise de 3 ans maximum, demandeuses d'emploi ou en situation de précarité	jusqu'à 65 % dans la limite de 50 000€ pendant 7 ans
Garantie Création	BPI	■			PME créée depuis moins de 3 ans	50 à 60 % du concours bancaire
Garantie Transmission			■			PME
SUBVENTIONS						
Pays de la Loire Prime Création	Région Pays de la Loire	■			TPE/PME de 0 à 6 mois pour investissement immatériel / création emploi. Entreprise <10 salariés. Plan de financement entre 40 000€ et 200 000€	Entre 5 000€ et 20 000€
Pays de la Loire Commerce et Artisanat		■	■		TPE < d'1 million d'€ de CA, <10 salariés, <400m ² de surface de vente	30 % du montant HT des dépenses éligibles dans la limite de 22 500€
Création / Reprise	AGEFIPH	■	■		Personnes handicapées en recherche d'emploi, détenant au moins 50% du capital de leur future entreprise	Aide forfaitaire de 5 000€
Aide à l'investissement	Communauté de communes du Pays des Herbiers	■	■	■	Entreprises résidentes sur le territoire de la CCPH	Jusqu'à 6 % des aides publiques dans la limite de 10 000€ (cofinancement obligatoire)
Aide pour les travaux de vitrines, d'enseignes et d'accessibilité		■	■	■	Commerces de centre ville avec vitrine sur la voie publique	Jusqu'à 30 % du montant des travaux dans la limite de 2 400€ TTC
AUTRES DISPOSITIFS FINANCIERS						
Pays de la Loire Prêt TPE/PME	Région Pays de la Loire			■	TPE/PME de plus de 3 ans, de 3 à 50 salariés	10 000€ à 50 000€ obligatoirement cofinancé avec prêt bancaire (taux d'intérêt en vigueur)
Microcrédit	ADIE	■		■	Tous types de régime / statut	Jusqu'à 10 000€ (taux d'intérêt 7,58%)
Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise (ARCE)	Pôle Emploi	■		■	Demandeurs d'emploi percevant l'ARE. Précédemment, le demandeur d'emploi doit avoir obtenu l'Accre	Le montant de l'ARCE est de 45 % des droits à l'ARE qui restent à verser
Aide aux chômeurs créant ou reprenant une activité		■	■			Demandeurs d'emploi, jeunes (18-29), licenciés

RENCONTRONS-NOUS !

